



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.685

**OBJET : SECTEUR SAUVEGARDE - PLACE D'ALBERTAS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

Excusés sans pouvoir :

M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 28/06/10

RAPPORTEUR : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : SECTEUR SAUVEGARDE - PLACE D'ALBERTAS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE FACADES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Nous sommes saisis de la deuxième demande de subvention d'un des propriétaires de la place d'Albertas. Lors de notre conseil municipal du 22 octobre 2007, nous avons voté un dispositif spécifique à ce secteur qui octroyait une subvention exceptionnelle de 10 % du montant des travaux hors taxe à laquelle venait s'ajouter la participation de la C.P.A à concurrence du tiers de la participation de la Ville et de 25 % non plafonné du montant des honoraires de l'architecte comme d'ordinaire.

Depuis le 16 juin 2003 (délibération n° 2003-0776), la Communauté du Pays d'Aix octroie une subvention complémentaire aux propriétaires bénéficiaires de l'aide de la Ville à concurrence de 33 %. Cette aide avancée par la Ville, lui est ensuite remboursée.

Le tableau ci-joint vous présente l'attribution proposée sachant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques a émis un avis favorable sur la réalisation de ces travaux.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues:

- **D'ATTRIBUER** la subvention présentée dans l'annexe jointe,
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 43.268,35 €, sera imputée sur la ligne budgétaire 90824-2042-1612, qui présente les disponibilités suffisantes
- **AUTORISER** le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme au vu de l'état annuel transmis à la Communauté du Pays d'Aix, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

**2010.685 - SECTEUR SAUVEGARDE - PLACE D'ALBERTAS - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX PARTICULIERS POUR LA RESTAURATION DE
FACADES**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Montant total des travaux H.T	Montant des travaux subventionnés	Taux	Part Ville en €	Part C.P.A en €	Montant de la subvention en €
Mr. Nicollas	9, place d'Albertas	373.813,71	344.230,57	10% du montant des travaux H.T	34.423,05	11.359,61	45.782,66
			35.381,43	25% du coût de l'architecte T.T.C	8.845,36		8.845,36
Total							54.628,02